

Chronique forestière

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **60 (1909)**

Heft 1

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

qui, depuis des milliers d'années, dans l'Etat d'Arizona, accomplissent lentement leur œuvre.

Située dans une région désertique, cette forêt occupe le fond d'une vallée, longue de plusieurs lieues, large de près d'un kilomètre.. On y trouve des bois de toutes grosseurs, de toutes dimensions, tantôt des troncs que les brusques changements de température ont fait éclater, tantôt des arbres qui ont bravé les intempéries des saisons. Parmi ceux-ci, il en est de remarquables : on en cite qui ont une longueur de 70 mètres, avec un diamètre moyen de 1,35 m.

On comprend que les Etats-Unis se soient préoccupés de protéger ces merveilles naturelles contre la rapacité de certains industriels. Ces végétaux fossiles ont, en effet, subi une pétrification si complète que leur cœur s'est transformé en agates et en calcédoines. La valeur marchande en est considérable et de nature à tenter bien des aventuriers. Les savants américains croient que ces arbres pétrifiés appartiennent à une espèce de conifères qui a disparu depuis longtemps de la surface de la terre.

C'est la plus belle pièce de cette flore que M. Pierpont-Morgan vient d'offrir au Museum d'histoire naturelle. Son transfert ne fut point chose aisée, et trois wagons se sont brisés successivement sous la masse quand, de la forêt où il était couché, le tronc fut transporté à Sioux-Falls, dans le Dakota, où sa surface devait être polie. Ce bloc merveilleux représente un peu plus de 1 m³; il a exactement 1,05 m de hauteur sur 1 m de côté (poids de 1 m³ de granit = 2800 kg).



Chronique forestière.

Confédération.

Les divergences qui existaient dans le projet de réorganisation du Département fédéral de l'intérieur ont été liquidées, durant la dernière session des chambres. La loi fédérale réglant cette question date du 23 décembre 1908. Elle entrera probablement en vigueur à partir du 1^{er} avril 1909.

Cantons.

Tessin. La nouvelle loi forestière joue décidément de malheur et la situation politique actuelle pourrait bien être la cause cachée de cet insuccès. Une initiative formidable s'élève contre la loi forestière, votée par le Grand Conseil en date du 19 juin 1908 et qui n'est pas encore en vigueur. Les motifs invoqués par les auteurs de l'initiative, c'est la trop grande restriction des droits des patriciens (bourgeoisies).

La question soulevée est fort intéressante et nous nous proposons d'en dire deux mots, dans un de nos prochains numéros.

Mercuriale.

Nous prions MM. les agents forestiers de la Suisse romande, de penser à notre mercuriale et d'envoyer les résultats des ventes faites dans le courant de l'hiver. Ces renseignements arrivent de plus en plus isolés et, si cela devait continuer ainsi, mieux vaudrait abandonner cette publication. Mais ce serait grand dommage, car cette mercuriale rend des services et nous perdriions ainsi une partie de nos abonnés. Un peu de bonne volonté, car il ne s'agit pas d'autre chose.

Les formulaires y relatifs doivent être adressés à Berne, comme cela a été le cas jusqu'ici.



Bibliographie

Ouvrages reçus.

Organisation et fonctionnement des ateliers de travail du bois, par MM. *Barbet*, ancien élève de l'École polytechnique, et *F. Lanco*, ingénieur des arts et manufactures. Volume grand in-8°, broché, de 272 pages et 96 figures. Prix, fr. 7.50. Société d'Éditions techniques, 16, rue du Pont-Neuf, Paris.

Pour être rémunératrice, l'exploitation des forêts et les industries du bois doivent suivre le progrès et réaliser, tant dans l'aménagement que dans l'organisation du travail, certaines dispositions reconnues très économiques et très pratiques.

C'est l'indication précise de ces dispositions qui fait l'objet de l'important ouvrage que MM. Barbet et Lanco consacrent à l'installation et au fonctionnement rationnel des divers genres d'ateliers de travail du bois. Les nouvelles machines susceptibles d'être utilisées dans les chantiers en forêt, les scieries, les raboteuses, les menuiseries mécaniques, les tourneries, les fabriques de meubles, les tonnelleries, les ateliers de carrosserie, les fabriques de sabots et galoches, sont décrites ou tout au moins signalées. De nombreuses figures ou schémas ornent l'ouvrage et viennent apporter aux descriptions une grande clarté.

L'installation, la construction et l'aménagement des ateliers de travail du bois sont aussi examinés avec détails. La conservation et la coloration des bois sont développées. La prévention des accidents des machines à bois et les moyens à prendre pour se prémunir contre l'incendie sont l'objet d'une documentation complète.



Divers.

Pour les oiseaux.

M. *Cunisset-Carnot*, premier président de la Cour de Dijon et naturaliste distingué, publie dans *Le Temps* des chroniques fort intéressantes, pétillantes d'esprit et de fine bonhomie, sur la vie champêtre et sur les animaux à qui les prés et les bois donnent asile.